



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

## ARRÊTÉ du MAIRE N° 22.68 C

**Objet : Fermeture du passage à Niveau n° 286 SNCF – Qur de l'Usine**

**Le Maire de la Ville d' ORTHEZ,**

Vu les articles L2212.1.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4<sup>e</sup> partie « signalisation de prescriptions »,

Considérant la demande de l'entreprise S.N.C.F- Direction Régionale Aquitaine -Unité de production voie Sud Aquitaine – Secteur de Pau, représentée par M. NICOLAS Cyrille, qui sollicite une interdiction de circulation à tous les véhicules sur le chemin Qur de l'Usine à Orthez, du mercredi 02 novembre à 21 heures jusqu'au jeudi 03 novembre 2022 à 06 heures et du jeudi 03 novembre à 21 heures jusqu'au vendredi 04 novembre à 06 heures..afin d'effectuer des travaux d'entretien du passage à niveau n° 286 sur la ligne de Toulouse à Bayonne.

Considérant que le Maire doit prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies quais, et places publiques,

### ARRÊTÉ:

**Article 1 :** Du mercredi 02 novembre à 21 heures jusqu'au jeudi 03 novembre 2022 à 06 heures et du jeudi 03 novembre à 21 heures jusqu'au vendredi 04 novembre à 06 heures, la circulation routière et piétonnière sera interdite.

**Article 2 :** La circulation sera rétablie la journée du jeudi 03 novembre 2022 de 06 heures à 21 heures.

**Article 3 :** Les contrevenants seront sanctionnés en application des dispositions du Code de la Route.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, le Directeur du pôle aménagement de la communauté des communes de Lacq Orthez, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Orthez, le mercredi 19 octobre 2022

**Copies transmises par mail :**

- /// Centre de Secours
- /// Gendarmerie |
- /// Le demandeur
- /// Services Techniques
- /// CCLO

Le Maire d'Orthez  
**Emmanuel HANON**

